



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. :09/CRAT A.821-AN  
BB

Le 07 juillet 2009

## ***Avis relatif à la demande de renouvellement du permis d'environnement pour un dépôt de poudres et de munitions de sécurité à ANS***

---

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande de renouvellement du permis d'environnement pour un dépôt de poudres et de munitions de sécurité à ANS.

La demande de permis d'environnement émane de Edgar Grimard s.a..

L'étude d'incidences a été réalisée par le bureau d'études INCITEC, dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 16 juin 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 07 juillet 2009 :


### **1. Sur le projet**

Considérant que le projet est inscrit en zone d'activité économique industriel au plan de secteur ;

Considérant que le projet consiste exclusivement à renouveler l'autorisation d'exploiter un dépôt d'explosifs comprenant maximum 225 kg de poudre noire et sans fumée, des cartouches de sûreté pour armes à feu portatives, à concurrence de 3250 kg de poudres contenues, 5 000 000 d'amorces et des cartouches Flobert sans poudre ;

Considérant que le projet n'implique aucune modification urbanistique par rapport à la situation existante ;

**La CRAT prend acte de la demande de permis d'environnement pour le projet tel que présenté.**

  
Benoît BRASSINE  
Secrétaire  
Pierre GOT,  
Président.